

RCS : CASTRES Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00470 Numéro SIREN : 799 353 636 Nom ou dénomination : 3 M.P.M.
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2019 sous le numéro de dépôt 3378

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Plâté 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET JURIDIQUE POQUILLON - C.J.P.
BP 130
81204 MAZAMET CEDEX

V/REF : ED
N/REF : 2013 B 470 / 2019-B-3378

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 13/09/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

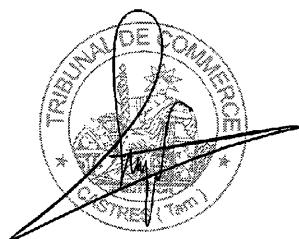
3 M.P.M.
Société par actions simplifiée
8 chemin d'Aupillac
81200 Aiguefonde

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-3378 le 16/09/2019

R.C.S. CASTRES 799 353 636 (2013 B 470)

Fait à CASTRES le 16/09/2019,

Le Greffier



BILAN ACTIF

3328

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	154 100		154 100	154 100		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	154 100		154 100	154 100		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	658		658	637	21	3.22
	Autres créances						
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	66 353		66 353	53 314	13 040	24.46
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	67 011		67 011	53 951	13 060	24.21
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	221 111		221 111	208 051	13 060	6.28

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)		5 000		5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale		2 820		2 820		
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves		122 313		87 723	34 590	39.43
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		34 820		34 590	230	0.67
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I		164 953		130 133	34 820	26.76
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		51 335		73 170	21 835	29.84
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 945		3 822	123	3.22
	Dettes fiscales et sociales		878		926	48	5.18
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV		56 158		77 918	21 760	27.93
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		221 111		208 051	13 060	6.28

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

56 158 26 583

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	48 000		48 000	48 000			
Chiffre d'affaires NET	48 000		48 000	48 000			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			0	0		0	37.14
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			48 000	48 000		0	0.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			4 355	4 068		287	7.06
Impôts, taxes et versements assimilés			461	455		6	1.32
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			4 816	4 523		293	6.48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			43 185	43 478		293	0.67
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 707		2 288		581	25.40
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 707		2 288		581	25.40
2. Résultat financier (V-VI)	1 707		2 288		581	25.40
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	41 478		41 190		288	0.70
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			22		22	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			22		22	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			22		22	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	6 658		6 578		80	1.22
Total des produits (I+III+V+VII)	48 000		48 000		0	0.00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 181		13 410		230	1.71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	34 820		34 590		230	0.67

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Charges à payer	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	X
------------------------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ENTREPRISE 3 M.P.M.
Société par Actions Simplifiée
Capital 5.000 euros
siège social : 8 chemin d'Aupillac
81200 AIGUEFONDE

R.C.S. CASTRES - SIREN 799 353 636

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU PRESIDENT
EN DATE DU 20 JUIN 2019**

AFFECTATION DU RESULTAT

L'an deux mille dix neuf et le 20 juin, le Président de la Société 3 M.P.M., Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 euros dont le siège social est 8 chemin d'Aupillac 81200 AIGUEFONDE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CASTRES et identifiée sous le numéro SIREN 799 353 636, a établi le présent procès-verbal après la consultation écrite des associés qui leur a été adressée par lettre en date du 14 juin 2019 à l'effet de consigner le résultat des votes.

.....

TROISIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 34.820 Euros en totalité aux réserves générales.

Résultat du vote :
Pour l'adoption : 500 voix
Contre l'adoption : 0 voix
Abstention : 0 voix

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus, le Président a établi le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture et auquel sont annexés les bulletins constatant les votes émis.

Extrait certifié conforme



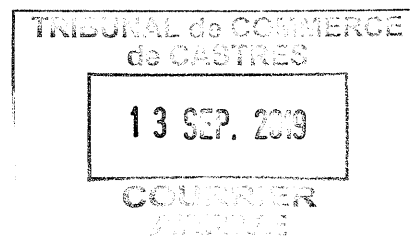
JEAN VIGNOLLES

Expert-comptable

*Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
de la région de Toulouse Midi-Pyrénées*

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE



3 M.P.M.

SAS au capital de 5 000 Euros

8 chemin d'AUPILLAC
81 200 AIGUEFONDE

RCS CASTRES : 799 353 636

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

JEAN VIGNOLLES

Expert-comptable

*Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
de la région de Toulouse Midi-Pyrénées*

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

3 M.P.M.

8 Chemin d'AUPILLAC
81 200 AIGUEFONDE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 3 M.P.M relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels que joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqué.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

JEAN VIGNOLLES

Expert-comptable

*Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
de la région de Toulouse Midi-Pyrénées*

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

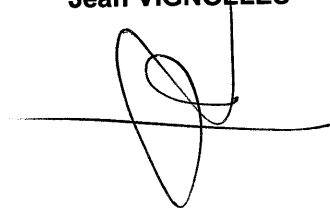
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Saint-Sulpice, le 29 mai 2019
Le Commissaire aux Comptes
Jean VIGNOLLES



JEAN VIGNOLLES

Expert-comptable

*Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
de la région de Toulouse Midi-Pyrénées*

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	154 100		154 100	154 100		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF IMMOBILISÉ	Autres immobilisations financières						
	Total II	154 100		154 100	154 100		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	658		658	637	21	3.22
	Autres créances						
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	66 353		66 353	53 314	13 040	24.46
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	67 011		67 011	53 951	13 060	24.21
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	221 111		221 111	208 051	13 060	6.28

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation		5 000		5 000		
	Réserves						
	Réserve légale		2 820		2 820		
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées		122 313		87 723	34 590	39.43
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		34 820		34 590	230	0.67
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I		164 953		130 133	34 820	26.76
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		51 335		73 170	21 835	29.84
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 945		3 822	123	3.22
	Dettes fiscales et sociales		878		926	48	5.18
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Total IV		56 158		77 918	21 760	27.93
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total V						
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		221 111		208 051	13 060	6.28

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

56 158 26 583

2

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	48 000		48 000	48 000			
Chiffre d'affaires NET	48 000		48 000	48 000			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			0	0		0	37.14
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			48 000	48 000		0	0.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			4 355	4 068		287	7.06
Impôts, taxes et versements assimilés			461	455		6	1.32
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			4 816	4 523		293	6.48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			43 185	43 478		293	0.67
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 707		2 288		581	25.40
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 707		2 288		581	25.40
2. Résultat financier (V-VI)	1 707		2 288		581	25.40
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	41 478		41 190		288	0.70
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			22		22	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			22		22	100.00
Total VIII			22		22	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			22		22	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	6 658		6 578		80	1.22
Total des produits (I+III+V+VII)	48 000		48 000		0	0.00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 181		13 410		230	1.71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	34 820		34 590		230	0.67

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

2C EXPERTISE ET AUDIT

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Charges à payer	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	X
------------------------------------	---

5

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

21

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	154 100		
TOTAL	154 100		
TOTAL GENERAL	154 100		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			154 100	154 100
TOTAL			154 100	154 100
TOTAL GENERAL			154 100	154 100

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	658	658	
TOTAL	658	658	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	51 335	51 335		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 945	3 945		
Impôts sur les bénéfices	78	78		
Taxe sur la valeur ajoutée	800	800		
TOTAL	56 158	56 158		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 835			

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 945
Total	3 945

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Cautionnements solidaires au profit du Crédit agricole NMP : de MUNOZ Dav., MUNOZ Guill. et PUPO Sylv.	58 500
Nantissements des actions de la société au profit du CANMP	60 000
Total	118 500

2